



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8498<sup>e</sup>** séance

Vendredi 29 mars 2019, à 17 h 30

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Le Drian . . . . . (France)

*Membres :*

Afrique du Sud . . . . .	M <sup>me</sup> Mapisa-Nqakula
Allemagne . . . . .	M. Heusgen
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Yao Shaojun
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Amon-Tanoh
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Hunter
Fédération de Russie . . . . .	M. Repkin
Guinée équatoriale . . . . .	M <sup>me</sup> Mele Colifa
Indonésie . . . . .	M. Djani
Koweït . . . . .	M. Bourisly
Pérou . . . . .	M. Duclos
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Clay

## Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 15 février 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2019/159)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2019/218)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 17 h 30.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant la République démocratique du Congo**

**Lettre datée du 15 février 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2019/159)**

**Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2019/218)**

**Le Président** : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du texte d'un projet de résolution publié sous la cote S/2019/263, déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur la lettre datée du 15 février 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général et publiée sous la cote S/2019/159, et sur le rapport du Secrétaire général relatif à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, publié sous la cote S/2019/218.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2463 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères.

La France se félicite de l'adoption de la résolution 2463 (2019) qui renouvelle le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). En l'adoptant à l'unanimité, le Conseil de sécurité a montré une fois de plus son unité sur la République démocratique du Congo.

Je voudrais tout d'abord souligner le chemin parcouru par la République démocratique du Congo sur la voie de la stabilité et de la démocratie. Le scrutin de décembre, qui s'est tenu avec l'appui de la MONUSCO, a permis au pays de connaître une alternance pacifique, avec l'élection de Félix Tshisekedi. Je souhaite rendre hommage à l'ensemble du peuple congolais, qui a fait preuve de patience, après un report des élections de plus de deux ans, pour exercer son droit de vote et exprimer sa volonté de changement et d'alternance. Il faut dire que ces élections constituent une étape importante.

Je tiens à souligner que l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important dans la réalisation de ces progrès. En 20 ans de présence, la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo, puis la MONUSCO, ont accompagné sans relâche la République démocratique du Congo. Nous prenons acte des évolutions récentes et invitons le pays à aller plus loin dans l'exercice de sa souveraineté. Pour autant, et c'est le sens de ce renouvellement, l'action de la MONUSCO reste encore indispensable pour répondre aux défis sécuritaires qui subsistent sur place, notamment du fait des groupes armés présents dans l'est du pays.

Le mandat qui vient d'être adopté marque tout d'abord une transition. Ce délai de neuf mois laissera le temps au Secrétariat d'effectuer une revue stratégique de la Mission, dans l'objectif de bénéficier d'une meilleure compréhension des enjeux et des besoins et d'adapter le mandat de la Mission en conséquence. Ensuite, il donnera le temps au Conseil de sécurité, comme au Secrétariat, de discuter avec les autorités congolaises. Nous sommes, en effet, tous convaincus ici qu'un pays qui accueille sur son sol une opération de maintien de la paix doit avoir voix au chapitre, et je me

félicite, à ce titre, de la volonté affichée par le Président Tshisekedi d'une meilleure coopération avec la Mission. Enfin, ce délai permettra de réfléchir au temps d'après : celui d'un désengagement progressif allant de pair avec l'exercice effectif d'une pleine souveraineté de l'État sur l'ensemble du territoire.

Pour ce mandat intérimaire, deux priorités ont été retenues : la protection des populations les plus menacées et l'appui à la stabilisation et au renforcement des institutions. Nous comptons, pour les mettre en œuvre, sur l'engagement total et exemplaire des militaires, policiers et civils de la MONUSCO, qui agissent en lien avec les forces armées et les forces de sécurité intérieure de la République démocratique du Congo. Le Conseil encourage fortement la MONUSCO à mettre à profit ce mandat pour poursuivre les réformes internes qu'elle a déjà entamées. La Mission a procédé à de premiers ajustements, qui étaient nécessaires. Elle doit se rendre encore plus réactive et plus mobile, en particulier en ce qui concerne la Brigade d'intervention, dont le mandat robuste contribue à lutter efficacement contre les groupes armés.

Les défis restent, bien sûr, importants, mais je forme le vœu que ce mandat permette d'enregistrer des progrès significatifs. C'est particulièrement indispensable dans l'est du pays, et en ce qui concerne la lutte contre les groupes armés, et notamment celui des Forces démocratiques alliées. Il s'agit là d'un vrai sujet de préoccupation qui appelle une coopération régionale renforcée. La question de la sécurité dans l'est est d'ailleurs indissociable de la lutte contre l'épidémie d'Ebola, puisque les groupes armés perturbent de façon très préoccupante l'action menée par les humanitaires, et c'est en ce sens que la lutte contre Ebola constitue un des aspects de la mission de protection des civils du nouveau mandat. Au-delà de la situation dans l'est, nous croyons que l'élection de Félix Tshisekedi ouvre une fenêtre d'opportunité pour traiter, par des processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, la question des groupes armés qui poursuivent leurs exactions dans les Kasai et dans l'Ituri notamment. Sur tous ces points, nous continuerons d'accompagner les autorités congolaises, comme nous l'avons toujours fait.

Je voudrais, enfin, rappeler que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est un gage d'apaisement, de stabilité et de confiance. Ces critères sont indispensables pour que la République démocratique du Congo aborde son avenir avec une sérénité retrouvée. Les premiers engagements pris sur

cette question par le Président Tshisekedi sont très encourageants; je les salue, et je pense en particulier à la libération des prisonniers incarcérés pour des raisons politiques et aux mesures prises pour ouvrir l'espace public.

Voilà quelles sont, à nos yeux, les conditions auxquelles la MONUSCO doit remplir sa mission de paix, et la République démocratique du Congo continuer à avancer sur la voie de la souveraineté, au service de son peuple. Le Conseil peut être assuré de l'engagement résolu de la France en ce sens.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au Ministre ivoirien des affaires étrangères de la République du Mali.

**M. Amon-Tanoh** (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire salue évidemment l'adoption à l'unanimité de la résolution 2463 (2019), qui renouvelle le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Elle félicite la plume française pour l'excellent travail abattu, qui a permis, dans la recherche permanente du compromis, de parvenir à ce résultat.

Dans le cadre du renouvellement de la MONUSCO, qui intervient dans un contexte post-électoral marqué par la nécessité de stabilisation en République démocratique du Congo, la résolution 2463 (2019) assigne deux axes prioritaires à la Mission onusienne, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président : la protection des civils et l'appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État, de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité. Au regard de la fragilité de la situation, la République démocratique du Congo a besoin du soutien de la communauté internationale, notamment des Nations Unies, pour assurer la protection des civils contre toute forme de violence, ainsi que la consolidation de la paix et la stabilité du pays.

Il reste entendu que la MONUSCO n'a pas vocation à s'éterniser en République démocratique du Congo. C'est pourquoi cette résolution prévoit une revue stratégique indépendante de la Mission dans un délai de neuf mois, afin d'élaborer une stratégie de sortie progressive de la MONUSCO, en accord avec les autorités du pays. La Côte d'Ivoire renouvelle son plein soutien au personnel de la MONUSCO et l'encourage à poursuivre ses efforts en vue du retour définitif de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo.

**Le Président :** Je donne maintenant la parole à la Ministre sud-africaine de la défense et des anciens combattants.

**M<sup>me</sup> Mapisa-Nqakula** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions la délégation française, en sa qualité de rédactrice, des efforts inlassables qu'elle a déployés et de l'engagement dont elle a fait preuve pour faciliter l'élaboration de la résolution 2463 (2019), que nous avons adoptée aujourd'hui.

Le renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est une entreprise importante du Conseil de sécurité à l'appui du Gouvernement. Le renouvellement du mandat a lieu dans le contexte de l'élection pacifique et du transfert pacifique du pouvoir de l'ancien Président Kabila Kabange au Président Tshisekedi Tshilombo. L'Afrique du Sud considère le renouvellement du mandat de la MONUSCO pour une nouvelle période de neuf mois comme une preuve importante de la détermination du Conseil à s'attaquer à l'instabilité permanente, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo.

Nous nous associons aux autres orateurs pour exprimer notre préoccupation face aux conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et à l'exploitation illégale et au trafic des ressources naturelles. À cet égard, il est urgent que le Gouvernement de la République démocratique du Congo renforce les capacités des institutions nationales, avec l'appui de la MONUSCO. En outre, il importe de protéger les civils, de mettre en place un processus efficace de désarmement, démobilisation et réintégration et de fournir l'appui financier sollicité par le Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Alors que nous prolongeons le mandat de la MONUSCO, il convient de souligner le rôle vital que joue la Mission depuis son déploiement en République démocratique du Congo il y a près de 20 ans. Il est tout aussi important d'exprimer notre reconnaissance à tous les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, notamment la Tanzanie et le Malawi qui, comme nous, contribuent à la Brigade d'intervention de la Force, pour leur détermination d'assurer la paix et la stabilité en République démocratique du Congo. Dans ce contexte, nous rendons hommage à tous nos frères et sœurs qui ont sacrifié leur vie dans la quête de paix et de stabilité en République démocratique du Congo.

Pour terminer, le développement et la prospérité de la République démocratique du Congo sont essentiels non seulement pour ce pays, mais également pour le reste de la région et le continent tout entier. Nous réaffirmons donc notre attachement à la paix et à la stabilité en République démocratique du Congo pour que le peuple congolais puisse enfin bénéficier des ressources naturelles abondantes dont ce pays est doté. D'autre part, nous appelons le Conseil et la communauté internationale à fournir un appui au nouveau Gouvernement pour garantir la paix, la stabilité et le développement en République démocratique du Congo.

**M. Hunter** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient fermement la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et se félicitent d'avoir voté pour la résolution 2463 (2019) aujourd'hui. Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Zerrougui, et son équipe de la manière dont elles dirigent la MONUSCO à un moment important de l'histoire du pays, et nous saluons l'engagement avec lequel elles appuient le peuple congolais.

Le nouveau mandat de la MONUSCO vise à adapter la Mission aux nouvelles priorités du Gouvernement – lutter contre la corruption; augmenter la transparence; promouvoir la responsabilisation; améliorer la sécurité dans tout le pays, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo; améliorer les pratiques relatives aux droits de l'homme; et offrir des perspectives à tous les Congolais. Le nouveau mandat de la MONUSCO donne également priorité à la sécurité et au bien-être du peuple congolais. En mettant l'accent sur la protection des civils, la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et la prévention des violations et des sévices commis contre des enfants, le Conseil garantit que la responsabilité fondamentale de la Mission consiste à venir en aide aux populations qui ont souffert du conflit, de l'instabilité et de la violence depuis beaucoup trop longtemps.

La résolution d'aujourd'hui contient de nouvelles dispositions concernant l'efficacité des activités de maintien de la paix pour veiller à ce que la MONUSCO soit composée du personnel civil et en uniforme le plus performant. En conséquence, nous escomptons que la MONUSCO s'acquittera plus efficacement de sa tâche qui consiste à neutraliser les groupes armés et à prévenir les conflits, en mettant notamment l'accent sur le désarmement et la médiation. Le mandat insiste aussi

sur le rôle important que peut jouer la MONUSCO dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola en cours. Sur demande, la MONUSCO peut assurer la sécurité du personnel qui fournit un appui vital.

Ce qui est peut-être le plus important, c'est qu'en s'attachant à renforcer les institutions congolaises dans la limite des ressources existantes, le Conseil a donné à la MONUSCO le mandat de collaborer étroitement avec les autorités congolaises pour fournir une aide technique et renforcer les capacités dans des domaines d'importance stratégique, notamment la sécurité, l'état de droit et la gestion des ressources naturelles. Ces efforts sont essentiels pour assurer l'efficacité à long terme de la MONUSCO et dans l'optique du transfert des responsabilités au Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Nous notons que la résolution 2463 (2019) fait plusieurs fois référence à la Cour pénale internationale (CPI). À cet égard, nous renvoyons à la politique des États-Unis concernant la CPI, qui a été annoncée par la Maison Blanche le 10 septembre 2018, ainsi qu'à l'annonce le 15 mars par le Secrétaire d'État, M. Pompeo, de restrictions sur les visas délivrés aux représentants de la Cour en application de cette politique. En particulier, les États-Unis réitèrent leur opposition de principe, persistante et de longue date à l'exercice par la CPI de sa juridiction à l'égard de ressortissants d'États qui ne sont pas parties au Statut de Rome, notamment les États-Unis et Israël, en l'absence d'un renvoi par le Conseil de sécurité ou du consentement de l'État concerné. Nous réaffirmons par ailleurs notre profonde préoccupation concernant l'intention de la Procureure de la CPI d'ouvrir une enquête sur le personnel américain déployé dans le contexte du conflit en Afghanistan.

La République démocratique du Congo est un État partie au Statut de Rome et, comme le rappelle la résolution 2463 (2019), elle a accepté la juridiction de la Cour. Nous croyons comprendre qu'en ce qui concerne la CPI, le mandat de la MONUSCO sera limité à coopérer avec les autorités congolaises pourvu que tous les États concernés acceptent les activités de la Cour. Les États-Unis continuent de jouer un rôle de chef de file dans la lutte contre l'impunité et d'appuyer la justice et l'application du principe de responsabilité pour les crimes internationaux, y compris les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les actes de génocide. Nous respectons les décisions des pays qui ont choisi d'accepter la juridiction de la CPI, et nous attendons en retour que notre décision de ne pas le faire et de ne pas

placer nos citoyens sous la juridiction de la Cour soit également respectée.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2463 (2019) aujourd'hui. Cette résolution est le fruit d'un compromis qui prend en compte les préoccupations du nouveau Gouvernement de la République démocratique du Congo. La passation pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo a marqué un tournant dans l'histoire du pays. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a joué un rôle important dans ce processus et jouera un rôle tout aussi essentiel en veillant à ce que la paix dans le pays soit durable. Nous accueillons avec satisfaction cette résolution, qui permet à la MONUSCO de continuer à jouer son rôle jusqu'à la fin de l'année.

L'Indonésie se félicite également que la résolution reconnaisse l'importance du dialogue local en vue de renforcer la capacité de la MONUSCO à assurer sa protection et à s'acquitter des autres tâches dont elle est chargée, notamment la protection des civils. Nous attendons avec intérêt l'examen stratégique de la Mission auquel doit procéder le Secrétaire général et nous espérons que cet examen sera mené en tenant compte des besoins du peuple congolais. Les consultations entre le Gouvernement, les dirigeants de la MONUSCO et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police sont donc essentielles.

La sûreté et la sécurité des soldats de la paix doivent également être prises en compte dans le cadre de cet examen, car elles sont en train de devenir un motif de préoccupation sur le terrain. Nous avons pris connaissance avec tristesse des attaques contre les soldats de la paix et nous rendons hommage à ceux qui sont tombés.

Nous saluons la manière dont la France, en sa qualité de rédacteur, a dirigé les débats sur la résolution 2463 (2019). Dans l'attente du prochain renouvellement de mandat, nous sommes prêts à participer au dialogue dès que possible afin d'adopter un projet de résolution plus complet et mieux adapté aux préoccupations du peuple congolais; du Secrétariat, qui fournit des ressources à la MONUSCO; des pays fournisseurs, qui envoient des hommes et des femmes sur le terrain; et des pays de la région qui sont membres du Conseil et qui sont directement touchés.

L'Indonésie est un des principaux fournisseurs d'effectifs militaires et policiers à la MONUSCO, et le rôle qu'elle joue dans le désarmement, la démobilisation et la réintégration des membres des groupes armés dans la province du Tanganyika a été démontré. Les armes ont été remises aux soldats de la paix, ce qui témoigne de la confiance accordée à nos soldats de la paix, même s'il reste beaucoup à faire.

Je conclus en réitérant le vœu de ma délégation que la résolution que nous venons d'adopter contribuera à promouvoir une paix et une stabilité durables en République démocratique du Congo, sur la base du plein respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Nous devons appuyer le Gouvernement de la République démocratique du Congo.

**M<sup>me</sup> Mele Colifa** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous félicitons la délégation française d'avoir dirigé les négociations sur le texte de la résolution 2463 (2019). Nous savons que la tâche n'a pas été facile, et nous réitérons notre reconnaissance et nos remerciements aux membres du Gouvernement qui sont présents dans la salle aujourd'hui.

Nous souhaitons prendre brièvement la parole pour exprimer notre satisfaction après l'adoption de la résolution 2463 (2019), première résolution adoptée par le Conseil sur la situation en République démocratique du Congo depuis les événements historiques de décembre, qui ont abouti à la première passation pacifique du pouvoir dans l'histoire de ce pays. Il nous paraît important, sans tomber dans l'autosatisfaction, que le nouveau mandat délivré à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) reflète le moment historique qu'est en train de vivre ce pays. C'est pourquoi nous avons insisté pour que les dispositions de la résolution présentent une vision optimiste de l'avenir, fondée sur une approche positive tout en étant réaliste. Ce dont aura besoin le Président Tshilombo Tshisekedi durant les premiers mois de son mandat sera, d'une part, l'appui de la communauté internationale et, d'autre part, le temps et l'espace nécessaires pour former un gouvernement et consolider son autorité légitime aux quatre coins de cet immense pays. Forts de ce constat, les membres du Conseil sont convenus d'un mandat de neuf mois, sans grandes modifications techniques, afin de respecter la confiance que le peuple souverain congolais a placée dans le nouveau Chef de l'État. À l'expiration de ce délai, nous nous réunirons à nouveau pour négocier.

Mon pays est convaincu qu'après l'achèvement du processus politique et électoral que nous avons accompagné ces dernières années, l'attention et les efforts multisectoriels du Gouvernement de la République démocratique du Congo, de la MONUSCO et de la communauté internationale doivent, sans négliger la capitale, permettre de déplacer l'épicentre des opérations de Kinshasa vers l'est du pays afin de combattre avec détermination les groupes rebelles subversifs qui opèrent dans la zone et qui sont à la fois la cause et la conséquence du chaos régnant actuellement. Pour ce faire, il faudra la volonté politique et le courage de tous les acteurs politiques nationaux et internationaux, en particulier ceux des pays de la région. Nous espérons poursuivre ces discussions non seulement au Conseil de sécurité, mais aussi dans les instances régionales compétentes, afin d'avancer vers la réalisation du noble objectif qui est de faire taire les armes sur le continent.

Pour terminer, nous voudrions remercier la MONUSCO du rôle qu'elle joue en République démocratique du Congo. L'aboutissement couronné de succès de son action se rapproche de jour en jour. Nous remercions également tous les pays qui fournissent des contingents, des fonds ou toute autre forme d'appui à la quête de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en anglais*) : Je félicite la présidence franco-allemande de la résolution 2463 (2019). Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter la présidence française de la première partie de la présidence franco-allemande, qui transmet un message clair d'unité de l'Union européenne. Je me dois de féliciter votre excellente équipe, Monsieur le Président, et espère que mon ami l'Ambassadeur d'Allemagne aura tiré de nombreuses leçons de cette présidence, ainsi que de celle de la République dominicaine.

**Le Président** : Nous ferons l'expérience inverse à partir de lundi.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

**M. Gata Mavita Wa Lufuta** (République démocratique du Congo) : Au moment où la présidence française du Conseil de sécurité s'achève, qu'il me soit permis de saluer S. E. M. Jean-Yves Le Drian, Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, qui nous fait l'honneur de présider cette séance. Sa présence parmi nous témoigne de l'importance que

son pays, la France, a toujours accordé à la situation en République démocratique du Congo. Je voudrais également le remercier de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil à la présente séance consacrée à l'adoption de la résolution 2463 (2019) sur le renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Je remercie d'une manière particulière M. António Guterres, Secrétaire général, pour sa détermination et son implication personnelle dans la recherche d'une solution de paix durable à la situation qui prévaut dans la partie orientale de mon pays. Je tiens aussi à exprimer au Conseil la gratitude du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de son peuple pour les efforts qu'il continue à déployer depuis plus de deux décennies pour ramener la paix et la stabilité dans mon pays.

Je manquerais à mes devoirs si je ne remerciais pas S. E. M<sup>me</sup> Mapisa-Nqakula, Ministre de la défense de la République sud-africaine, et S. E. M. Marcel Amon-Tanoh, Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire, venus personnellement prendre part à cette séance, témoignant par là l'amitié et la fraternité que leurs pays portent à l'endroit de mon pays, la République démocratique du Congo.

Ma délégation prend bonne note de la résolution 2463 (2019) que le Conseil de sécurité vient d'adopter renouvelant le mandat de la MONUSCO pour une durée de neuf mois. Ce délai minimum permettra au Gouvernement de mon pays de prendre en main ce dossier, de s'en imprégner et de pouvoir décider en toute connaissance de cause d'un certain nombre de questions qui nécessitent son avis. Ce temps sera également mis à profit pour préparer dans la sérénité le dialogue stratégique et la stratégie de sortie en douceur et sans heurts de la MONUSCO.

Ma délégation se réjouit de constater que la protection des civils vient en première position dans les priorités du mandat. Cela permettra à la MONUSCO de bénéficier des moyens nécessaires pour apporter un appui au Gouvernement à qui revient, en premier lieu, la responsabilité de protéger les personnes et les biens sur l'ensemble du territoire national. La situation complexe prévalant dans l'est de mon pays et les souffrances qu'endurent nos populations en proie aux exactions des différents groupes armés nous obligent à conjuguer nos efforts et à combattre ensemble pour leur éradication et le rétablissement d'une paix durable dans cette partie du pays.

Dans la même veine, ma délégation se réjouit du consensus dégagé sur l'importance du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, même s'il n'est pas repris parmi les priorités du mandat. À notre avis, ce programme peut efficacement contribuer à l'éradication des groupes armés, si des moyens financiers suffisants sont mis à disposition pour permettre une réintégration sociale réussie des combattants qui déposent les armes.

Nous saluons le maintien de la Brigade d'intervention rapide dans sa configuration actuelle avec un mandat toujours offensif. Comme nous l'avons souligné dans notre déclaration devant le Conseil, le 18 mars, les capacités opérationnelles de cette brigade, ainsi que celles de l'ensemble des troupes de la MONUSCO, doivent être renforcées avec un équipement approprié pour leur permettre de faire face à la guerre asymétrique (voir S/PV.8486). S'agissant des groupes armés qui sèment la désolation dans l'est de mon pays, mon gouvernement va formellement demander au Conseil de sécurité, dans le cadre du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, d'inscrire les Forces alliées démocratiques sur la liste des groupes terroristes.

Ma délégation se réjouit de constater que la résolution a rappelé, comme nous l'avons souligné devant le Conseil le 26 mars dernier, l'importance de l'implication des pays signataires dans la mise en œuvre effective de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour contribuer à asseoir une paix durable dans la région et plus particulièrement dans l'est de mon pays (voir S/PV.8491).

Concernant le redimensionnement des troupes, il est regrettable que le Conseil n'ait pas retenu le point de vue du Gouvernement, ni les propositions du Secrétaire général et qu'il faille attendre les conclusions du dialogue stratégique avant de prendre une décision. Toutefois, nous accueillons avec satisfaction le principe d'organiser ce dialogue en collaboration avec le Gouvernement, conformément aux prescrits de la résolution 2277 (2016).

Par ailleurs, comme il est clairement précisé dans la lettre adressée à ce sujet au Secrétaire général, la plus haute autorité de mon pays avait souhaité, pour ce qui est du mandat politique confié à la MONUSCO, que celui-ci se limite uniquement à l'appui au Gouvernement dans la mise en œuvre des réformes. Ma délégation espère que la formulation consignée dans la résolution 2463 (2019), en ce qui concerne ce mandat, traduit exactement le vœu de

mon gouvernement et que ledit mandat va effectivement lui apporter le soutien attendu pour mener à bien ses réformes en vue de réussir le pari de la restauration de la paix et de la reconstruction du pays. Par ailleurs, ma délégation estime que la prise en compte de la problématique du trafic illicite des ressources naturelles dans la solution de la crise dans l'est de mon pays est une option positive à capitaliser.

Ma délégation apprécie la reconnaissance par le Conseil de sécurité des premières actions posées par le Président de la République en matière de droits de l'homme. Mon pays reconnaît que la route à parcourir est longue et que les défis demeurent. Il promet de poursuivre ses efforts pour la matérialisation de la volonté du Chef de l'État de faire de la République démocratique du Congo un État de droit et un havre de paix pour tous les Congolais ainsi que pour tous ceux qui ont choisi notre pays comme leur seconde patrie.

Enfin, quant aux questions de protection des enfants, de violences sexuelles, de la situation humanitaire, et de tant d'autres faisant l'objet des préoccupations reprises dans la résolution, le Gouvernement reste engagé et poursuivra les actions prévues dans le programme du Président de la République pour assainir, dans ces différents domaines, la situation sur le terrain.

Qu'il me soit permis de clôturer mon propos par deux observations. La première concerne le langage agréé qui revient dans plusieurs résolutions. Ma délégation pense que celui-ci est parfois dépassé et devrait s'adapter aux circonstances et aux temps. La deuxième concerne la traduction de la résolution : en effet, certains paragraphes en français du texte adopté ne semble pas concorder avec la version originale en anglais. C'est notamment le cas du paragraphe 11, dont la traduction n'a pas suivi l'évolution du texte. Il est donc important que le service de traduction relise l'ensemble du texte pour produire une traduction qui soit fidèle à la version adoptée.

Avant de conclure, je voudrais rassurer le Conseil, sans vider nos préoccupations quant au fond pour les différentes questions abordées dans cette résolution, que mon gouvernement en a pris acte et va poursuivre, comme par le passé, sa collaboration avec les Nations Unies, pour le plus grand bien du peuple congolais.

Enfin, je termine mon propos en remerciant la MONUSCO, sa brigade d'intervention et tous les pays contributeurs de troupes pour le travail abattu tout au long du mandat qui vient de s'achever. Nous fondons notre espoir que le nouveau mandat dont bénéficie aujourd'hui la MONUSCO va consacrer le couronnement des efforts déjà engagés pour ramener d'une manière durable la paix et la stabilité en République démocratique du Congo.

**Le Président :** Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste.

Avant de lever la séance, qui est la dernière prévue pour le mois de mars, je souhaite adresser les sincères remerciements de la délégation française aux membres du Conseil, ainsi qu'au secrétariat du Conseil, pour l'appui qu'ils nous ont fourni. Au terme d'un mois chargé, nous pouvons nous féliciter d'avoir su dégager un consensus autour de plusieurs questions importantes dont nous étions saisis. Nous n'aurions pu y parvenir seuls ni sans l'ardeur à la tâche, l'appui et le concours de chaque délégation et des représentants du Secrétariat, ainsi que du personnel des services de conférence, des interprètes, des traducteurs, des rédacteurs de procès-verbaux et du personnel de sécurité – tous y ont beaucoup contribué.

Alors que notre présidence se termine, je sais que tous les membres du Conseil, à commencer par le représentant de la République dominicaine, s'associent à moi pour souhaiter bonne chance à la délégation allemande qui prend la présidence pour le mois d'avril.

*La séance est levée à 18 h 5.*